

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 29 (1884)
Heft: 9

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

par la réception enthousiaste que firent les Hongrois à la touriste, en qui ils voulaient voir une représentante de la France.

En racontant la Hongrie, Mme Adam a tenu à écrire un livre politique plus qu'une narration de voyageur, à faire connaître la vie politique du pays qu'elle visitait, autant que les mœurs de ses habitants, ce qui lui a permis de toucher aux grandes questions qui agitent l'Europe moderne, et, surtout, d'étudier la situation actuelle de la France, et d'en déduire des enseignements d'une haute et savante philosophie sociale.



NOUVELLES ET CHRONIQUE

Monument du Grauholz.

L'abondance des matières nous a obligés de renvoyer à ce numéro la publication du rapport rédigé par le jury chargé d'examiner les projets présentés pour l'érection d'un monument au Grauholz et de répartir les prix destinés aux meilleurs de ces travaux.

Voici la traduction de ce rapport, rédigé en langue allemande :

Après avoir fait l'inspection du futur emplacement du monument, les membres du jury soumirent à un examen minutieux les 29 projets présentés.

A la suite de cet examen, 29 projets furent éliminés ; ils étaient insuffisants aussi bien sous le rapport de la conception que sous celui de l'exécution du projet. Parmi ceux-ci, 2 projets doivent en outre être signalés comme plagiats, savoir le projet *Zur Belebung der historischen Wissenschaft und der Vaterländischen Gefühle*, qui est l'exacte reproduction d'un monument à Biberach, et le projet *Semper*, qu'on a déjà vu ces dernières années dans une publication bien connue.

Lorsque le jury se fut mis d'accord sur les points généraux suivants : « En tenant compte de l'emplacement choisi et du fait que le prix n'est pas trop élevé, il n'y aura lieu de primer que les projets qui présenteront des lignes simples dans la composition et une masse imposante à une certaine distance », les 3 projets suivants furent encore éliminés des 9 qui restaient.

1. *Patria* comme trop pauvre dans les détails et trop maigre dans la construction.

2. *Steiger*, dans lequel le rapport du piédestal avec l'obélisque n'est pas correct.

3. *Dem Helden dans le Grauholz*, comme insuffisant en ce qui concerne les formes architecturales et malheureux dans la manière dont les sculptures secondaires sont disposées.

Sur les six projets restants, le premier prix fut alloué au projet portant le motto *Unum optimum est augurium pro patria opugnara* comme étant celui qui, avec de petites modifications (simplification des trophées) répond le mieux aux conditions posées, aussi bien au point de vue de l'emplacement que de l'idée exprimée.

Le second prix fut accordé au sujet *Dem alten Bern*, dont la forme simple et digne au point de vue du développement du piédestal et

de la réduction proportionnelle de la colonne peut offrir le sujet d'un monument conforme au but proposé.

Le projet portant le motto *Berna* obtint le troisième prix comme répondant en général aux conditions fixées.

La conception originale du projet *Dominus vobiscum* a été hautement appréciée ; cependant il n'a pu lui être adjugé un prix, vu que dans les limites financières données ce projet ne pouvait être exécuté qu'en renonçant à l'établissement d'une grille d'entourage et d'un banc, accessoires qui cependant doivent être considérés comme parties intégrantes du tout.

Le projet avec motto *Pro Aris et Focis*, dont la charmante structure fut fort approuvée, ne peut pas non plus être pris en considération, attendu que le coût de l'œuvre dépassait de beaucoup la donnée fixée.

Le projet *Ecole* fut classé après les autres en considération de ce que la hauteur du monument paraissait trop restreinte pour l'emplacement choisi, de l'adjonction absolument insolite de gradins et de l'emploi trop peu ménagé de motifs déjà connus ailleurs.

Les plis renfermant les noms des auteurs des projets primés furent ouverts en présence du jury par M. le président du Comité central, et ils désignèrent comme auteurs :

Du projet *Unum optimum, etc.*, M. l'architecte Lambert, Firma Lambert et Stahl, à Stuttgart, Silbergburgstrasse 166 II ;

Du projet *Dem alten Bern*, M. l'architecte Hirsbrunner, à Berne ;

Du projet *Berna*, M. Frédéric Schneider, architecte, à Berne.

(Signé) : J. MEYER ; L. IGUEL ; Ed. VISCHER-SARASIN ;
STETTLER, architecte ; STEINHÆUSLIN.

Le 1^{er} septembre a commencé, sur les places d'armes de Coire, Maienfeld, Luziensteig, Landquart et environs, ainsi qu'à Bellinzone (32^e régiment), à Zurich (dragons), à Frauenfeld et Winterthour (artillerie), le cours de répétition de la VIII^e division, dont les manœuvres finales ont lieu du 11 au 18 septembre sur le terrain indiqué par la carte qui accompagnait notre dernier numéro. D'après les ordres détaillés que vient de publier M. le colonel-divisionnaire Pfyffer, d'intéressantes innovations caractérisent le rassemblement de cette belle division, notamment l'emploi de signaux optiques sous la direction de M. le major Tscharner et le concours de tous les états-majors combinés de la V^e division, sous le commandement de M. le colonel-divisionnaire Zollikofer. Nous y reviendrons dans un prochain numéro.

Berne. — Le Conseil d'Etat a, en date du 23 août dernier, promu dans le corps d'officiers d'infanterie :

Au grade de capitaine adjudant :

M. le 1^{er} lieutenant *Langel*, Léopold, à Travers, bataillon n° 21 ;

M. le 1^{er} lieutenant *Meyer*, Achille, à Laufon, bataillon n° 23.

Au grade de 1^{er} lieutenant :

M. le lieutenant *Schouh*, Hermann, à Sonvillier bataillon n° 22, 3^{me} compagnie.

Valais. — En date des 12 et 16 août derniers, le Conseil d'Etat a promu au grade de lieutenant d'infanterie de landwehr :

MM. *Dallèves*, Alexis, à Sion, bataillon n° 11.

Borgeaud, Louis, à Monthey, » » 12.

M. le 1^{er} lieutenant de carabiniers *Solliez*, Charles, à Sion, a été promu, en date du 19 août, au grade de capitaine, commandant la 4^e compagnie du bataillon de carabiniers n° 2.

Neuchâtel. — Dans sa séance du 9 août 1884, le Conseil d'Etat a nommé M. François d'Yvernois, 1^{er} lieutenant d'infanterie, à Colombier, aux fonctions d'adjudant du bataillon de fusiliers n° 18.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé M. Eugène Lecoultre, à Avenches, capitaine commandant de l'escadron de dragons n° 4, et M. de Loys-Treytorrens, 1^{er} lieutenant au même escadron.

France. — Le nouveau commandant provisoire des forces françaises au Tonkin, général Brière de l'Isle, est un créole ; il est né le 4 juillet 1827, à la Pointe-à-Pitre.

Il entra à Saint-Cyr le 31 octobre 1846, et, deux ans après, en sortit sous-lieutenant au 4^e régiment de marine.

Il était capitaine en janvier 1856, après l'expédition de la Baltique, chef de bataillon le 25 juin 1862, quelques mois après l'occupation de la Cochinchine par les troupes françaises, et colonel le 2 août 1870.

Il était arrivé colonel à quarante-trois ans, et attendit les étoiles de brigadier jusqu'en janvier 1881 ; il avait successivement commandé le 1^{er} régiment à Cherbourg ; puis, en 1872, avait été appelé à Paris, au ministère de la marine, comme chef du bureau des troupes de l'infanterie. Il occupa ce poste jusqu'en 1877, époque à laquelle on l'investit des fonctions de gouverneur du Sénégal, qu'il administra d'une manière remarquable. Il reçut, il y a dix mois, le commandement de la brigade du corps expéditionnaire du Tonkin.

A cette occasion, il a été, au mois de mai dernier, élevé à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur.

— Le *Sud Oranais* dit qu'il est question de dédoubler la légion étrangère actuelle et d'en former un deuxième régiment.

Cette nécessité s'impose depuis longtemps pour plusieurs motifs. La légion, dont l'effectif était très faible il y a quelques années, compte aujourd'hui plus de 7,000 hommes. Les cadres étant les mêmes que ceux des régiments de ligne, quoique l'effectif soit deux fois plus fort, il s'en suit que chaque compagnie compte 250 hommes. On comprend facilement que les officiers ne peuvent pas donner une instruction complète à ces nombreux soldats dont beaucoup ne comprennent pas un mot de français.

D'un autre côté, les bataillons détachés étant très éloignés de la portion centrale, des difficultés surgissent souvent dans l'administration et dans la direction du corps.

On avait d'abord songé à porter l'effectif à huit bataillons, mais les considérations ci-dessus ont fait abandonner ce projet ; la formation d'un deuxième régiment étranger est à peu près certaine.

Quelques personnes ont émis, à ce sujet, une excellente idée : c'est de composer un des deux régiments exclusivement avec les Alsaciens-Lorrains n'ayant pu opter pour la France.